

Le 30 mars 2021 – 8 :30 CEST

Relations investisseurs : Sébastien Veldeman • investorrelations@audiovalley.com •

Relations presse : Emilie Dehan • press@audiovalley.com •

AudioValley annonce la prolongation de 3 ans de son émission obligataire de 5 millions d’euros avec Patronale Life. La nouvelle échéance est désormais en décembre 2024.

AudioValley, spécialiste international des solutions B2B dans l’audio digital, (code ISIN : BE0974334667 / mnémonique : ALAVY) a négocié avec l’assureur Patronale Life la prolongation de 3 ans de son émission obligataire portant sur 5 millions d’euros.

Émise le 16 décembre 2019, pour un montant de 5 millions d’euros, au taux annuel moyen de 8%, cette émission avait été souscrite à 100% par Patronale Life pour une durée de 2 ans, soit un remboursement prévu fin 2021.

La nouvelle échéance du remboursement est désormais portée au 16 décembre 2024.

Sébastien Veldeman, CFO AudioValley : « C’est une excellente nouvelle par rapport à notre plan de développement 2021-2023. Nous allons pouvoir concentrer nos ressources financières sur la croissance de nos activités. Nous avons également renégocié avantageusement le taux annuel à 6% fixe. Nous remercions Patronale Life pour sa compréhension des fondamentaux de notre entreprise. Son soutien contribuera à la réalisation des ambitions 2021 d’AudioValley, notamment le démarrage de la nouvelle activité Jamendo Rights Management qui gèrera les droits musicaux d’artistes auteurs/compositeurs. »

Prochain rendez-vous :

Annonce des résultats annuels 2020, mercredi 6 avril 2021

Contacts

AUDIOVALLEY, relations investisseurs
Sébastien Veldeman
investorrelations@audiovalley.com

AUDIOVALLEY, relations presse
Emilie Dehan
press@audiovalley.com